REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE RIORGES

N° DCM_2023_166

OBJET :

PATRIMOINE – VOIRIE – RESEAUX ET DEPLACEMENTS

MARCHE DE CONCEPTION REALISATION

AIRES DE JEUX PARC BEAULIEU

APPROBATION DU MARCHE

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **2 février 2023 –** 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le* 26 janvier 2023 *dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 03 février 2023*.

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de* 33 *sur lesquels il y avait 22 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux.*

Absent avec excuses : Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER-MICHAUD, *adjointes,* Jean-Luc REYNARD, *conseiller municipal délégué*, Michelle BOUCHET, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Jean-Marc DETOUR, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, *conseillers municipaux.*

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Jacky BARRAUD

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER	Jean-Luc CHERVIN
Nathalie TISSIER-MICHAUD	Thierry ROLLET
Jean-Luc REYNARD	Pierre BARNET
Mireille BOUCHET	Jacky BARRAUD
Valérie MACHON	Brigitte BONNEFOND
Richard MOUSSE	Eric MICHAUD
André RICCETTI	Chantal LACOUR
Christian SEON	Daniel CORRE
Jean-Marc DETOUR	Vincent MOISSONNIER
Bernard JACQUOLETTO	Catherine REMY-MENU
Catherine ZAPPA *(arrivée avant le vote de la demande d'autorisation d'une installation classée pour la protection de l'environnement présentée par Isonat SAS)*	Caroline PAIRE *(pouvoir effectif à compter de l'arrivée de Catherine Zappa avant vote de la demande d'autorisation d'une installation classée pour la protection de l'environnement présentée par Isonat SAS)*

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20230202-DCM_2023_166-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/02/2023
Affichage : 03/02/2023

Ville de Riorges

Délibération du Conseil municipal du 2 février 2023 **DCM_2023_166**

PATRIMOINE – VOIRIE – RESEAUX ET DEPLACEMENTS

MARCHE DE CONCEPTION REALISATION
AIRES DE JEUX PARC BEAULIEU
APPROBATION DU MARCHE

Eric Michaud, adjoint au maire en charge de la vie associative et du sport expose à l'assemblée :

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Parc Beaulieu, un cahier des charges a été établi en vue de conclure un marché global de travaux comprenant la conception et la réalisation de 3 aires de jeux accessibles à tous les enfants de moins de 12 dans le parc.

La consultation est passée en procédure adaptée selon l'article L.2123-1 du Code de la commande publique pour ces travaux.

Le marché de conception réalisation est passé suivant les articles L.2171-1 et R.2171-1 du code de la commande publique.

Les prestations sont divisées en deux phases :
- Une phase étude, conception
- Une phase travaux, réalisation du projet.

Le budget attribué à la conception et à la réalisation des aires de jeux est de 300 000 € TTC.

A l'issue d'une phase de candidature, trois candidats sélectionnés ont été invités à remettre une offre détaillée et ont pu présenter leurs projets lors d'une audition des candidats, le vendredi 13 janvier après midi.

Ces 3 candidats se verront attribuer une indemnité de 2 000 € TTC chacun au titre de l'exécution d'avant-projet réalisé. Cette indemnité qui sera également versée au titulaire du marché sera considérée comme une avance sur le prix du marché à venir.

A titre indicatif, les travaux devraient débuter en avril, la livraison des équipements est prévue pour l'été 2023.

La commission spéciale des offres, réunie le 20 janvier, a classé les offres et donné un avis favorable pour la société suivante :

Entreprise Game Play Enjoy (43700 ST GERMAIN LAPRADE),
(Offre de base) pour un montant de 239 995,00 € HT
287 994,00 € TTC

…/…

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

1°) approuve le marché de conception réalisation des aires de jeux au Parc Beaulieu avec l'entreprise Game Play Enjoy pour un montant de 287 994€ TTC ;

2°) autorise le maire à le signer ;

3°) autorise le maire à prendre toutes les décisions relatives à l'exécution et le règlement de ce marché lié à ces travaux ;

4°) dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget primitif.

Riorges, le 3 février 2023

Le secrétaire de séance,
Jacky BARRAUD

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN